

BAREMES D'HONORAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2022

HONORAIRES DE TRANSACTION POUR ACQUEREUR	
Les biens inférieurs ou égaux à 100 000 €	Forfait de 2 500 € + TVA
Les biens supérieurs à 100 000 €	2,5% du montant de la vente + TVA

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution et suivi du dossier de vente.

HONORAIRES DE LOCATION POUR LOCATAIRE	
Honoraires Location Saisonnière	14% du montant total TTC de la location. A verser le jour de la réservation.
Honoraires Location Longue Durée	14% du loyer annuel TTC. A verser le jour de la réservation.

Ils comprennent les prestations de visite, la constitution du dossier, la rédaction du contrat de location.